



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230511-20230511_D0008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 11 mai 2023

Nombre de membres :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 14 |
| Présents | 8 |
| Votants | 11 |
| Pouvoirs | 3 |

Date de convocation : 4 mai 2023

Date d'affichage : 4 mai 2023

Le onze mai deux mil vingt-trois, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE ; Françoise WEINEL ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Laurent MALEVAL

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Mathieu GAULTIER ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Loïc GUILLOT ; Benoît COUTANT

Pouvoirs : Alain RESPLANDY-BERNARD (pouvoir à Laurent MALEVAL) ; Loïc GUILLOT (pouvoir à Monique GAULTIER) ; Benoît COUTANT (pouvoir à Dominique MANCEAU)

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20230511_D0008

**Objet : Demande d'aide financière « Edition 2023 de l'AMI CNSA »
pour les travaux dédiés à l'adaptabilité de l'habitat inclusif**

Madame le Maire explique qu'une autre aide financière est possible pour le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant en habitat inclusif.

En effet, La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie propose un financement jusqu'à 50 000 €. La condition est que chaque Département requiert le financement en fonction des projets portés sur le territoire.

Le fonctionnement est un appel à manifestation d'intérêt du CNSA à l'intention des Départements.

C'est pourquoi Madame le Maire propose de déposer une demande d'aide financière « **Edition 2023 de l'AMI CNSA** » pour les travaux dédiés à l'adaptabilité de l'habitat inclusif au département de la Sarthe.

Considérant l'aide financière « **Edition 2023 de l'AMI CNSA** » pour les travaux dédiés à l'adaptabilité de l'habitat inclusif le projet susceptible d'être éligible est :

- Réhabilitation du Relais de la Forêt en Habitat inclusif



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230511-20230511_D0008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise Madame le Maire à déposer une demande d'aide financière au département**
- **Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

| | | | | | |
|---------------|---|-------------------|---|-------------|----|
| CONTRE | 0 | ABSTENTION | 0 | POUR | 11 |
|---------------|---|-------------------|---|-------------|----|

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **12/05/2023**

Publication par voie électronique le **12/05/2023**

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Dominique MANCEAU